

Responsable de l'animation culturelle

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

Le responsable de l'animation culturelle participe à l'élaboration de la politique culturelle et joue un rôle d'aide à la décision auprès des élus. Il met en œuvre et évalue la politique culturelle. Il manage, organise et coordonne le service culturel. Enfin il organise les activités culturelles transversales et gère les partenariats institutionnels.

Le métier

Le responsable de l'animation culturelle est autonome dans l'organisation du travail. Il encadre une équipe à effectifs variables. Il est force de proposition auprès de l'autorité territoriale. Il travaille en bureau, mais est fréquemment en déplacement. Ses horaires sont irréguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations du service public. Il doit être disponible.

Les activités

- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie au service des politiques publiques
- Mettre en œuvre un plan d'action culturelle sur le territoire contribuant aux visées de politiques publiques
- Impulser, coordonner et piloter des projets culturels
- Développer et animer des partenariats
- Promouvoir et évaluer la politique culturelle
- Manager opérationnellement un service
- Animer et piloter des équipes
- Gérer les ressources humaines

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'attaché territorial.